



UNION INTERPARLEMENTAIRE

**Quarante-sixième session de la Commission du développement social**  
Thème prioritaire 3 a): Promotion du plein-emploi et du travail décent pour tous

Déclaration du  
Chargé de liaison  
Alessandro Motter

New York, 8 février 2008

Monsieur le Président,

Comme il a été dit durant le débat, le plein emploi dans des conditions appropriées est au cœur du développement social, car il contribue à la réalisation des besoins matériels des individus et des familles, fédère les communautés et participe au bon fonctionnement de l'économie.

L'UIP s'efforce de dégager une communauté de vues chez les parlementaires sur cette question pour le moins importante. Au printemps de l'année dernière, à notre 117<sup>ème</sup> Assemblée, en Indonésie, des centaines de parlementaires se sont réunis pour examiner un rapport sur le thème de la création d'emplois et de la sécurité de l'emploi à l'heure de la mondialisation. A l'issue de ce débat, ils ont adopté une résolution qui renferme un certain nombre de recommandations, dont certaines sont très semblables à celles que le Secrétaire général a formulées à la présente session de la Commission.

Si vous me le permettez, j'aimerais apporter quelques précisions sur les points les plus importants de cette résolution, dont le texte complet est à votre disposition dans cette salle.

Pour commencer, il est indispensable que les partenaires sociaux, y compris les organisations salariales et patronales, travaillent ensemble et aux côtés des autorités pour faire en sorte que la création d'emplois et le travail décent figurent au centre des orientations nationales. Il importe en outre que ces orientations visent, à titre prioritaire, à garantir un développement plus équilibré des zones rurales et urbaines.

Bien sûr, pour que le dialogue entre les partenaires sociaux soit possible, il faut d'abord que les travailleurs jouissent universellement du droit de s'organiser et de négocier collectivement. Le dialogue social est essentiel pour contrer les effets pervers de la nécessaire flexibilité du marché de l'emploi dans l'économie mondiale extrêmement concurrentielle d'aujourd'hui. Il ne faut pas en effet que « flexibilité » rime avec « précarité ». Pour que la flexibilité soit juste, et pour les travailleurs, et pour les employeurs, il faut renforcer les dispositifs de sécurité, de même que la formation et l'éducation des travailleurs. L'éducation demeure la clé de la création d'emplois et de la satisfaction professionnelle dans à peu près tous les pays. Aussi importe-t-il d'investir plus largement dans l'éducation et, parallèlement, de veiller à ce que les programmes et autres cursus éducatifs soient plus en phase avec les besoins des employeurs.

Pour les Membres de l'UIP, il importe par ailleurs de mettre un terme à la discrimination dans les politiques et pratiques de l'emploi au regard du programme pour un travail décent. Avant tout, à travail égal, les femmes doivent recevoir le même salaire que les hommes et elles doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre des programmes de développement des compétences, car elles sont plus souvent exclues des possibilités de formation et d'éducation que les hommes. Il faut aussi que la législation garantisse

universellement le droit des femmes à la propriété, y compris le droit à l'héritage foncier, pécuniaire et autre. Cela contribuera à la capacité d'entreprendre des femmes, qui sont de longue date reconnues comme un moteur de croissance économique dans de nombreux pays. Je précise d'ailleurs que l'accent à mettre sur les perspectives économiques des femmes doit faire l'objet d'un examen plus approfondi lors d'une réunion parlementaire sur « le rôle des parlements dans le financement de l'égalité des sexes », qui se tiendra à la faveur de la prochaine session de la Commission de la condition de la femme.

Ensuite, la résolution de l'UIP invite à adopter une législation plus volontariste, afin de permettre aux hommes et aux femmes d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales, notamment en étendant le droit au congé de paternité aux pays où il n'existe pas encore. Les Membres de l'UIP y préconisent en outre de légiférer en particulier en faveur des personnes handicapées, qui ont plus difficilement accès à l'emploi et sont plus exposées au risque d'exploitation. A cet égard, l'UIP se réjouit de la prochaine entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui défend des principes importants tels que le droit à un aménagement raisonnable et les mesures volontaristes. Afin de faire connaître cette convention, l'UIP a publié récemment un guide à l'intention des parlementaires qui doit favoriser le processus de ratification et de mise en application.

Enfin, le dernier élément mis en exergue dans la résolution de l'UIP a trait au renforcement de la responsabilité sociale des entreprises. En effet, compte tenu du pouvoir croissant des grandes entreprises avec la vague actuelle de mondialisation, il importe plus que jamais que ces entreprises assument une plus grande responsabilité envers les travailleurs et l'environnement. La question des grandes entreprises mise à part, il faut s'efforcer d'une manière générale de favoriser l'emploi indépendant et le développement des petites et moyennes entreprises et des micro-entreprises dans les secteurs informels urbains et ruraux. Dans ce cadre, le microcrédit est un élément indispensable.

Monsieur le Président,

L'UIP s'efforcera de porter activement cette résolution générale au moyen d'une action concrète sur le terrain. En novembre de l'année dernière, l'UIP a participé au Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable et organisé, à cette occasion, une réunion parlementaire. Il y a été recommandé, entre autres, que l'UIP crée un groupe consultatif parlementaire sur l'emploi et le travail décent, qui aurait pour mission d'élaborer des projets d'activités spécifiques et d'en assurer le suivi au nom de l'UIP, afin, notamment, de faciliter les relations entre les parlementaires chargés des questions d'emploi et de développement social ; d'élaborer des outils pratiques pour ces parlementaires et pour leurs collègues ; d'organiser des campagnes parlementaires sur des questions précises ; et d'organiser des rencontres régionales et internationales. Ce groupe consultatif est en cours d'élaboration. Il fera partie d'un vaste

programme de coopération avec l'OIT, qui sera exposé plus clairement dans le courant de l'année.

Je vous remercie.